

Sommaire

Maladie de Nipah en Malaysia	67
Peste équine en Afrique du Sud : rapport de suivi	71
Clavelée en Arabie saoudite	71
Peste porcine classique en Allemagne	72
Nécrose hématoïétique infectieuse en France	73

MALADIE DE NIPAH EN MALAYSIA

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'un rapport reçu le 17 mai 1999 du Docteur Mohd Nordin Mohd Nor, directeur général des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Kuala Lumpur :

Date du rapport : 15 mai 1999.

1. La maladie chez l'homme

L'apparition d'une maladie due au virus de Nipah, responsable de pertes en vies humaines en Malaysia, est le résultat d'une infection du porc. L'épisode de 1998/99 a fait l'objet de recherches, notamment rétrospectives, qui ont permis de le relier à des cas pour lesquels un diagnostic provisoire d'encéphalite japonaise avait été porté.

Une encéphalite virale a été signalée en 1997 chez plusieurs porchers ; l'un d'eux est décédé. La plupart ont été traités dans des cliniques privées.

De nouveaux cas de cette encéphalite virale ont été signalés en 1998, et deux nouveaux villages ont été atteints. Une équipe composée d'agents des services de santé publique et des services vétérinaires a été spécialement constituée. A la fin de l'année, cette maladie avait coûté la vie à dix ouvriers de Tambun, Ulu Piah et Ampang, après un coma ayant duré de quatre jours à plusieurs semaines. Le diagnostic d'encéphalite japonaise n'a été confirmé que pour 15 % des cas ; pour les 85 % restants, le diagnostic restait incertain.

A la mi-décembre 1998, suite à un transfert de porcs infectés, l'épidémie atteignait Sikamat, à environ 60 km au sud de Kuala Lumpur. Sur 20 ouvriers, 7 tombaient malades et 5 d'entre eux mouraient en janvier 1999.

En mars 1999, l'épidémie gagnait l'importante région d'élevage porcin de Bukit Pelandok, dans l'Etat du Negeri Sembilan.

Le Département de microbiologie médicale de l'Université de Malaya est parvenu à isoler un virus inconnu. Ce virus a été expédié au Centre de recherche sur les arbovirus du CDC⁽¹⁾ de Fort Collins (Colorado, Etats-Unis d'Amérique), où ses caractéristiques ont été étudiées par des chercheurs malaysiens et américains. Le 18 mars 1999, le CDC a annoncé que l'isolat appartenait à un genre étroitement apparenté au virus de Hendra, un paramyxovirus isolé pour la première fois à Brisbane, en Australie, en 1994. Le 10 avril 1999, l'isolat a été officiellement dénommé virus de Nipah, du nom du village de Sungai Nipah, dans l'Etat du Negeri Sembilan, où est décédé l'ouvrier chez lequel le virus a été isolé.

Le virus a continué de se propager à de nouvelles exploitations, et 224 suspicions d'encéphalite virale, causant 80 décès, ont été recensées dans l'Etat du Negeri Sembilan entre le 1^{er} mars et le 10 mai 1999.

Au total, 258 personnes ont été suspectées d'avoir été infectées par le virus de Nipah, et 100 d'entre elles sont décédées.

Afin d'empêcher la propagation de ce nouveau virus, il a été donné pour instruction aux éleveurs et à leurs familles de quitter leurs villages et de s'installer temporairement dans des écoles ou des foyers municipaux situés en dehors des communes atteintes. Des experts du CDC et d'Australie ont été sollicités pour aider au diagnostic et à la prophylaxie de la maladie de Nipah.

2. Tableau clinique chez l'homme

- Signes cliniques de gravité variable.
- Fièvre et céphalées d'intensité variable.
- Certains patients présentent une somnolence accompagnée de difficultés d'orientation, puis tombent dans le coma et doivent recevoir une assistance respiratoire artificielle.
- La plupart des personnes tombées dans le coma finissent par succomber.
- La pathogénie de la maladie n'est pas encore parfaitement connue.
- La période d'incubation varie de une à trois semaines.

Chez certains patients l'infection ne se manifeste que par l'apparition d'anticorps spécifiques, sans signes cliniques.

3. La maladie chez les porcs

- En général, la mortalité est faible mais la morbidité est élevée.
- Les voies de propagation de la maladie entre les porcheries et au sein même des porcheries restent à découvrir.

3.1 Signes cliniques

a) Porcs à l'engrais

- Toux plus ou moins accentuée ; mortalité et morbidité variables.

b) Porcs reproducteurs (verrats et truies)

- Maladie plus prononcée : troubles respiratoires, de modérés à graves, caractérisés par une dyspnée, convulsion et mort.
- Chez les verrats l'affection peut être aiguë, la mort survenant en quelques heures. Dans les formes plus bénignes, l'animal est atteint de pneumonie accompagnée de sécrétions mucopurulentes visqueuses.

c) Porcelets non sevrés, cochettes et truies

- Convulsions et autres signes nerveux.

3.2 Autopsie

- Induration (plus ou moins marquée) des poumons, notamment des lobes diaphragmatiques – cloisons interlobulaires épaissies jusqu'à être saillantes.
- Une coupe de surface met en évidence un exsudat de consistance variable dans les bronches.
- Les reins sont congestionnés à la fois en surface et au niveau du cortex.
- L'encéphale présente un aspect normal, à l'exception d'un cas d'hémorragie pétéchiiale.
- Les autres organes internes présentent un aspect normal.

4. La maladie chez d'autres espèces animales domestiques

Des chiens, des chats, des chèvres et des chevaux porteurs d'anticorps ont été découverts dans les zones infectées.

Les lésions nécropsiques observées sur les chiens malades sont similaires à celles observées sur les porcs malades. Les reins sont congestionnés et nettement hémorragiques. On retrouve des exsudats dans la trachée et les bronches.

5. Mode de transmission

Le Laboratoire australien de santé animale (AAHL) du CSIRO⁽²⁾ procède à des essais de transmission chez l'animal.

5.1 Inoculation par voie orale

- La période d'incubation est de 14 à 16 jours avant l'apparition des premiers signes cliniques.
- Les signes cliniques et anatomopathologiques sont peu manifestes.
- Des tentatives d'isolement du virus sont en cours.

5.2 Inoculation par voie parentérale

- Deux porcs auxquels le virus a été inoculé par voie parentérale ont manifesté une maladie plus grave : l'un a présenté une affection du système nerveux central et l'autre une affection des voies respiratoires. Ces signes sont apparus 7 à 10 jours après l'inoculation.

5.3 Porcs mis en présence de porcs infectés

- La contamination est intervenue rapidement, probablement dès les premiers contacts. Des anticorps neutralisants ont été détectés au 14^e jour.
- La multiplication du virus dans les amygdales et dans l'épithélium de l'appareil respiratoire, et la présence de débris cellulaires contaminés dans le lumen des voies de passage de l'air dans les poumons, suggèrent que le virus peut être au moins transmis par les sécrétions du pharynx et des bronches.

D'autres résultats sont attendus.

6. Diagnostic

6.1 Isolement viral

Des tissus prélevés sur les poumons, le foie, les reins, la rate, le coeur et l'encéphale d'animaux autopsiés ont été collectés en vue d'un examen virologique. Certains prélèvements ont été adressés au CDC d'Atlanta en Géorgie (Etats-Unis d'Amérique).

Des études moléculaires réalisées sur l'isolat viral indiquent, par rapport au virus de Hendra, une différence de 21 % dans la séquence de nucléotides et une différence de 11 % dans la séquence d'acides aminés.

6.2 Epreuves sérologiques

Deux laboratoires, le laboratoire de l'Institut de recherche vétérinaire d'Ipoh et le laboratoire spécial du Département de microbiologie médicale de l'Université de Malaya, ont été choisis pour tester, respectivement, des sérums animaux et des sérums humains. Des prélèvements ont été soumis à l'épreuve ELISA de capture des IgG et des IgM dans ces deux laboratoires, et à l'épreuve de neutralisation virale à l'AAHL de Geelong (Australie).

7. Résultats de la sérosurveillance vétérinaire exercée au cours de l'épisode

7.1 Porcs

Dans une ferme précédemment infectée, plus de 95 % des truies présentaient des anticorps dirigés contre le virus de Nipah, et plus de 90 % des porcelets possédaient des anticorps vraisemblablement d'origine maternelle.

La prévalence des anticorps selon l'âge est actuellement étudiée dans une ferme infectée.

7.2 Chevaux

Dans une exploitation située dans une zone infectée, 2 des 47 chevaux de polo présents possédaient des anticorps dirigés contre le virus de Nipah et ont été euthanasiés.

Tous les chevaux de course présents dans le pays ont été soumis à des épreuves sérologiques et aucun anticorps spécifique n'a été détecté.

7.3 Chiens

Dans l'une des zones infectées, plus de 50 % des chiens capturés possédaient des anticorps du virus de Nipah reconnus par l'ELISA de capture des IgG en utilisant un antigène viral de Hendra. Les anticorps trouvés chez des chiens présents dans d'autres zones infectées sont actuellement à l'étude.

7.4 Chats

Dans la zone atteinte, sur 23 chats étudiés, 1 possédait des anticorps spécifiques.

7.5 Chauves-souris

Sur 99 roussettes étudiées, 15 possédaient des anticorps du virus de Nipah d'après l'épreuve de neutralisation virale.

7.6 Rongeurs

A ce jour, les prélèvements sérologiques réalisés sur des rats capturés dans des zones infectées se sont tous révélés négatifs. Les recherches se poursuivent.

7.7 Autres animaux

Du sérum a été prélevé sur des bovins, des chèvres, des moutons, des écureuils, des sangliers, des oiseaux sauvages, des volailles et des autruches en vue d'un examen en laboratoire.

8. Le plan de lutte et d'éradication

8.1 Phase I du plan de lutte contre la maladie de Nipah

Dès que l'étiologie de la maladie a été connue, un plan d'éradication immédiate, prévoyant un abattage de masse des porcs, a été établi. C'est ainsi qu'entre le 28 février et le 26 avril 1999, 901 918 porcs ont été abattus dans quatre zones infectées (une zone dans l'Etat de Perak, une dans l'Etat de Selangor et deux dans le Negeri Sembilan).

8.2 Phase II du plan de lutte contre la maladie de Nipah

Un plan de surveillance a été mis au point pour détecter les exploitations porcines ayant été infectées ; ce plan repose sur la détection des anticorps dirigés contre le virus de Nipah.

Dans toutes les fermes situées en dehors des zones qui ont été considérées comme à haut risque, un dépistage sérologique va être appliqué à un nombre statistiquement significatif de truies sélectionnées de façon aléatoire. Le statut "provisoirement indemne" sera attribué aux élevages dans lesquels deux dépistages consécutifs réalisés à trois semaines d'intervalle se seront avérés négatifs. Dans les élevages où le dépistage aura fourni des résultats positifs lors des premiers ou des seconds tests, l'ensemble du cheptel sera éliminé.

A ce jour, sur les 235 fermes ayant fait l'objet d'un dépistage, 9 contenaient des animaux porteurs d'anticorps. Un total de 23 736 animaux dont 11 458 porcs ont été éliminés dans 4 de ces fermes. Dans le cadre de ce plan, 824 fermes comptant au total 1,6 million de porcs (population porcine présente à un moment donné) feront l'objet d'un dépistage.

9. Perspectives

Les recherches vont continuer de façon à déterminer quels sont les réservoirs naturels du virus de Nipah et quels sont ses modes de transmission aux animaux domestiques et à l'homme.

Cet épisode donne au gouvernement de la Malaysia l'occasion de procéder à un examen de l'élevage porcin et l'orientation à donner à ce secteur pour le revitaliser.

(1) CDC : *Center for Disease Control* (Centre de lutte contre les maladies).

(2) CSIRO : *Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation* (Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth).

PESTE ÉQUINE EN AFRIQUE DU SUD Rapport de suivi

RAPPORT DE SUIVI N° 2

Traduction d'une télécopie reçue le 20 mai 1999 du Docteur Emily Mogajane, directeur de l'élevage et de la santé animale, Pretoria :

Terme du rapport précédent : 30 avril 1999 (voir *Informations sanitaires*, 12 [16], 56, du 30 avril 1999).

Terme du présent rapport : 20 mai 1999.

On dénombre trois nouveaux cas de mortalité due à la peste équine, et une nouvelle propriété infectée, toujours dans le district de Stellenbosch, dans la zone de surveillance de la peste équine de la province de Western Cape, à environ 35 km de la zone indemne. Les 18 propriétés infectées se situent dans un rayon d'environ 15 km, entre 33° 50' et 34° 1' S et entre 18° 47' et 18° 55' E.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
485	32	27	4	0

Diagnostic : sept suspicions sont actuellement en attente de confirmation par isolement viral ou par détection de l'antigène par la méthode ELISA.

Mesures de lutte :

- Les propriétaires de chevaux en dehors des périmètres mis en interdit dans la zone de surveillance peuvent vacciner leurs chevaux sous réserve d'une autorisation délivrée par les vétérinaires de l'Etat. La vaccination ne peut être pratiquée que par un vétérinaire agréé.
- Suspension de toutes les exportations de chevaux depuis la zone indemne de peste équine (les exportations de chevaux depuis le reste de l'Afrique du Sud ne sont pas affectées).

*
* *

CLAVELÉE EN ARABIE SAOUDITE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : août 1996).

Extrait du rapport de l'Arabie saoudite portant sur le mois de mars 1999, reçu le 25 mai 1999 du Docteur Omar A. Hashem, directeur du service de quarantaine animale, ministère de l'agriculture et des eaux, Riyadh :

Nombre de nouveaux foyers de clavelée en mars 1999 : deux (2).

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ALLEMAGNE

(*Date du dernier foyer signalé précédemment* : novembre 1998).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 25 mai 1999 du Docteur Werner Zwingmann, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

Date du rapport : 25 mai 1999.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 21 mai 1999.

Foyers :

Localisation	Nombre
district de Cologne (Köln), Rhénanie du Nord - Westphalie	1

Description de l'effectif atteint : porcs reproducteurs.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
47	1	0	47	0

Diagnostic :

- A. *Laboratoire ayant confirmé le diagnostic* : Staatliches Veterinäruntersuchungsamt (Krefeld).
- B. *Epreuves diagnostiques réalisées* : isolement du virus.

Source de l'agent / origine de l'infection : inconnues.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- Abattage des animaux et destruction de leurs cadavres dans des usines d'équarrissage.
- Interdiction des déplacements d'animaux des espèces sensibles dans un certain périmètre autour de l'exploitation infectée.
- Enquête sur les introductions et les sorties d'animaux concernant l'exploitation infectée.

*
* *

NÉCROSE HÉMATOPOÏÉTIQUE INFECTIEUSE EN FRANCE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : décembre 1998).

RAPPORT D'URGENCE

Synthèse de quatre rapports reçus par télécopie le 26 mai 1999 du Docteur Jean-Marc Bournigal, chef de la mission de coordination sanitaire internationale, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :

Date des rapports : 19 mai 1999.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 26 février 1999.

Date présumée de l'infection primaire : 1^{er} septembre 1998.

Foyers :

Localisation	Nombre
département de la Nièvre, région de Bourgogne	1
département de la Manche, région de Normandie	3

Description de l'effectif atteint :

- Foyer de la Nièvre : truites arc-en-ciel (*Salmo gairdneri*).
- Foyers de la Manche : truitelles fario (*Salmo trutta fario*) dans l'un des établissements.

Nombre total d'animaux dans les foyers :

sensibles	cas	morts	détruits	abattus
769 550	30 120*	4 100	72 000	...

* deux des foyers de la Manche ne comptent aucun cas clinique.

Diagnostic :

A. Laboratoires ayant confirmé le diagnostic :

- Foyer de la Nièvre : Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA, ex-CNEVA), à Maisons-Alfort.
- Foyers de la Manche : Laboratoire départemental de l'Orne, à Alençon.

B. Epreuves diagnostiques réalisées : isolement sur culture cellulaire et identification par neutralisation virale et par immunofluorescence.

Epidémiologie :

- Foyer de la Nièvre : origine inconnue.
- Foyers de la Manche : l'un des foyers est dû à l'introduction d'animaux provenant d'une ferme piscicole infectée ; l'origine du second, qui a été détecté lors d'un dépistage systématique réalisé dans le cadre d'un protocole de qualification de la pisciculture, est inconnue ; le troisième foyer est dû à une contamination de voisinage.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- Mise en interdit des exploitations atteintes.
- Enquête sur les mouvements en amont et en aval des foyers.
- Interdiction des transports de poissons dans une zone autour des foyers.
- Foyer de la Nièvre : destruction de tous les poissons de l'exploitation.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.